

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

## 1. Intitulé du projet

Pisciculture du Pont-Royal sur la commune de Chamousset (73) - Dossier de demande de renouvellement d'exploitation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

## 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

## 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1° Installations Classées pour la Protection de l'Environnement	Rubriques 2130 & 4725 de la Nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement 2130: Piscicultures (production supérieure à 20 T/an) 4725: Oxygène

## 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la régularisation des conditions d'exploitation de la pisciculture classée ICPE soumise à autorisation. Des modifications sont envisagées dont une augmentation de la production à 500 tonnes/an. Les travaux consisteront en:

- Changement du système d'oxygénation pour des nouvelles plateforme à jets;
- Création d'un second quai d'expédition par bétonnage et compartimentation d'un bassin terre existant;
- Démolition et reconstruction des bâtiments à l'entrée (réserve, atelier, pharmacie, garage);
- Installation d'un système de filtration par tambour, bassin béton associé et bassin de stockage-expédition des boues selon plan d'épandage pour épuration avant rejet dans le milieu naturel;
- Rénovation générale des bassins en terre pour amélioration de l'hydraulique et meilleure capacité d'autonettoyage;
- Renouvellement et modernisation du parc des machines pour optimisation de l'élevage et augmentation de la production: trieur, compteurs, aérateurs;
- Réalisation d'une rivière de contournement avec débit réservé bloqué et prioritaire (projet réalisé par TERE0 en 2020).

Il n'y aura aucune modification des prélèvements d'eau dans le cours d'eau, ni d'augmentation des prélèvements au niveau de la source et forages existants. Les rejets dans le cours d'eau restent conformes aux seuils fixés par la réglementation.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à régulariser la situation et les conditions d'exploitation de la pisciculture au titre de la réglementation ICPE et permettre de l'autoriser à fonctionner à sa pleine capacité.

La société PETIT souhaite augmenter sa production annuelle à 500 tonnes/an avec un stock moyen de 200 tonnes. Les travaux envisagés permettront de rendre cette production compatible avec un objectif d'impact environnemental résiduel minimum.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet vise à régulariser la situation et les conditions d'exploitation de la pisciculture au regard de la réglementation ICPE et permettre de l'autoriser à sa pleine capacité. Des travaux sont prévus afin d'augmenter la production (de 220 tonnes à 500 tonnes/an) et moderniser l'exploitation:

- Changement du système d'oxygénation pour des nouvelles plateformes à jets (entrée d'eau gravitaire et mise en pression par pompe pour dissolution d'oxygène liquide avec doublement de sa capacité d'oxygénation pour augmentation du stock en place et restitution d'eau oxygénée en sortie d'élevage);
- Démolition et reconstruction des bâtiments (surface au sol d'environ 135 m<sup>2</sup>), de surface et d'implantation identique mais surélevé, conformément aux prescriptions du PPRI;
- Installation d'un système de filtration mécanique par tambour, bassin béton associé et bassin de stockage-expédition des boues selon plan d'épandage pour épuration avant;
- Rénovation générale des bassins en terre pour amélioration de l'hydraulique et meilleure capacité d'autonettoyage (augmentation de la vitesse d'écoulement de l'eau pour réduire le phénomène de décantation);
- Renouvellement et modernisation du parc de machines pour optimisation de l'élevage et augmentation de la production: trieur, compteur, aérateurs;
- Réalisation d'une rivière de contournement avec débit réservé bloqué et prioritaire (projet réalisé par TERE0 en 2020).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation compte 25 bassins, d'une superficie moyenne de 600 m<sup>2</sup>. On trouve également sur le site un bassin dédié au pré-grossissement, un laboratoire avec 40 bassins d'une contenance de 800 litres et un petit laboratoire avec moins de 10 bassins. La pisciculture est alimentée par les eaux de la Bialle (dérivation partielle par 3 prises d'eau) par conduites gravitaires enterrées. Un seuil à été érigé, équipé d'une passe à poisson. La réalisation d'une rivière de contournement est en cours (projet réalisé par TERE0 en parallèle).

Elle est également alimentée en eau grâce à un forage (alimentation de 35 l/s des bassins de pré-grossissement et stockage 100 m<sup>3</sup> dans un bac tampon) ainsi que par une source.

La pisciculture est livrée en œufs prêts à éclore tous les trois mois afin d'assurer un renouvellement de son stock.

Les rejets sont effectués en rive droite, les eaux s'écoulent à travers un bassin de décantation de 5000 m<sup>2</sup> avant de rejoindre la Bialle puis l'Isère.

Ce système permet d'assurer l'élevage de truites arc-en-ciel, truites fario, ombles chevalier, saumons de fontaines et salmonidés hybrides.

Les pratiques mises en œuvre tant au niveau de l'élevage que des installations garantiront les niveaux de performance de la pisciculture tout en maîtrisant et réduisant les nuisances pour l'environnement.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une demande d'Autorisation de renouvellement d'exploitation au titre des ICPE (Autorisation environnement Unique).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Bassins Bassins de pré-grossissement couverts sous serre opaque Laboratoire/écloserie Petite écloserie	(25x600) 15 000 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Commune de CHAMOUSSET  
Section ZI, parcelles n°4 et 5

Commune de SAINT-PIERRE-  
d'ALBIGNY  
Section ZE, parcelle n°134

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La pisciculture est située au sein de deux ZNIEFF: ZNIEFF de type I "Ecosystème alluvial de l'Isère dans la vallée du Grésivaudan" (820032099) ZNIEFF de type II "Zone fonctionnelle de la rivière Isère entre Cevins et Grenoble" (820032104)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Chamousset n'est pas identifiée comme zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La pisciculture du Pont-Royal est entourée par une zone réglementée par un APPB « La Bialle et les bassins Mollards » (APPB046).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La pisciculture n'est pas située au sein d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La pisciculture n'est pas située au sein d'un Parc national, d'une réserve naturelle nationale ou régionale. Elle est située à proximité immédiate du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La pisciculture n'est pas située sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La pisciculture n'est incluse dans aucun périmètre de protection du patrimoine.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude est entouré de nombreuses zones humides. La pisciculture est bâtie sur un ancien marais et fait partie intégrante de la zone humide du marais de la Bialle (73CPNS2006).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Chamousset est concernée par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de l'Isère dans la Combe de Savoie  Le PPRI a été approuvé le 19 février 2013.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La pisciculture n'est pas située sur un site pollué.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La pisciculture n'est pas située dans une Zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La pisciculture n'est pas située au sein d'un périmètre de protection de captage destiné à l'alimentation en eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La pisciculture n'est pas située au sein d'un site inscrit.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La pisciculture est située au sein du site Natura 2000 "Réseau de zones humides dans la Combe de Savoie et la moyenne vallée de l'Isère" (FR8201773).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La pisciculture n'est pas située au sein d'un site classé.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La pisciculture est alimentée par plusieurs ouvrages: - Trois prises d'eau dans le cours d'eau La Bialle (débit prélevé qui varie entre 800 l/s en étiage et 1300 l/s en régime hivernal); - Une source émergeant sur la propriété (environ 20 l/s captée dans le marais); - Des prélèvements dans la nappe anecdotiques (environ 28 l/s) et qui resteront inchangés.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'implique pas de modifications de la masse d'eau souterraine. Les pompages pour l'alimentation du laboratoire ne sont pas concernés.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La démolition des bâtiments existants avant leur reconstruction peut entraîner la production de déblais. Dans la mesure du possible, ces matériaux seront réutilisés sur site en vue d'équilibrer le volume déblais/remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas déficitaire en matériaux.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux projetés sur le site de la pisciculture sont susceptibles de causer des dérangements pour les espèces potentiellement présentes. Les impacts seront limités au regard de l'emprise et de la durée des travaux. Le combustible, les produits d'alimentation et produits de traitement sont susceptibles d'impacter les milieux en cas de fuite. Pour réduire ce risque, ces éléments sont stockés dans des cuves étanches sur sol étanche. Lors de leur utilisation, toutes les précautions sont prises pour éviter les surdosages et les déversements accidentels.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est en totalité situé au sein d'un site Natura 2000 (ZSC). Les travaux peuvent causer des dérangements pour les espèces inscrites au FSD (Castor, lamproie, chabot, sonneur à ventre jaune...). Toutefois, les travaux sont limités aux emprises existantes et des mesures de réduction d'impacts seront mises en place.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les risques sont liés à la présence de gazoil et essence stockés dans une cuve étanche, en intérieur et sur rétention et à la présence d'oxygène liquide. Afin de désinfecter les bassins et le matériel, l'entreprise dispose de détergent, désinfectant, javel, neutralisant pour chlore... D'autres produits sont utilisés pour le traitement du poisson: formol, peroxyde d'oxygène, percarbonate de sodium, chloramine... qui sont stockés en hangar fermé sur sol étanche. Le personnel de la pisciculture est formé à l'utilisation de ces produits et dispose d'un guide de bonnes pratiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La pisciculture est située en zone inondable. Les bâtiments démolis seront reconstruits sur la même emprise mais surelevés pour prévenir de ce risque.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les introductions de poissons dans la pisciculture peuvent être à l'origine de l'apparition des pathologies dans l'élevage, qui entraînent un ralentissement de la croissance voire des mortalités. Il est à noter que ces maladies ne sont pas transmissibles à l'homme. Le risque de fuite de poissons à la rivière est limité par la présence de grilles métalliques.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, le projet peut engendrer des trafics liés principalement aux déplacements des engins de chantier, des poids-lourds et véhicules de service. En exploitation, les déplacements sont liés à l'approvisionnement régulier en aliments et en oeufs, ainsi qu'aux transferts des poissons vers l'atelier de transformation.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les chantiers sont des activités qui génèrent des nuisances sonores émanant notamment des engins de chantier (moteurs, alarmes de recul, klaxon...) et des opérations de démolition et terrassement. Toutefois, ces nuisances n'auront qu'un impact limité dans le temps. En exploitation, les nuisances seront limitées et liées au trafic de camion et aux équipements nécessaires au bon fonctionnement de la pisciculture (aérateurs, pompes...)

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité piscicole n'est pas caractérisée par des nuisances olfactives. Toutefois, des mesures d'hygiène et de conduite d'élevage permettent de réduire le risque de "mauvaises odeurs", comme l'enlèvement quotidien des poissons morts dans les bassins et leur stockage réfrigéré.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En sus des nuisances sonores, les chantiers sont des activités qui génèrent des vibrations émanant notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la circulation des engins de chantier;</li> <li>- des opérations de terrassement.</li> </ul>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, le projet peut engendrer des émissions lumineuses (engins de chantiers, projecteurs...). Toutefois, dans la mesure où les travaux seront réalisés en période diurne, l'incidence est nulle.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, la qualité de l'air pourra être affectée via les émissions de gaz de combustion issues des engins de chantier et des véhicules du personnel de chantier, de la circulation sur les voiries et par les émissions de poussières liées à la mise en oeuvre des matériaux, aux opérations de démolition/terrassement ou aux passages des camions sur les pistes de circulation. En phase exploitation, les rejets seront liés à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'installation.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La pisciculture rejette la totalité des eaux (rivière, source, forage) ayant traversé les bassins dans la Bialle, après passage dans un bassin de décantation.</p> <p>Les niveaux de rejets ainsi que leur qualité sont suivis très régulièrement et enregistrés et des seuils de rejets sont fixés dans l'arrêté d'autorisation.</p> <p>L'amélioration des pratiques d'élevage (oxygénation, alimentation, amélioration du fonctionnement hydraulique des bassins) permettent de réduire les rejets liés à l'élevage.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'y a aucuns effluents produit, l'eau traverse la pisciculture et est rejetée directement, après un passage via le bassin de décantation.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, le projet engendrera, de manière générale, des déchets liés à une activité de chantier (déchets inertes, base de vie).</p> <p>En phase exploitation, l'activité de production est génératrice de déchets non dangereux éliminés dans des filières agréées.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'impact sur le paysage est minime du fait de la réalisation d'aménagements au ras du sol. Les bâtiments démolis sont reconstruits à l'identique, légèrement surelevés pour palier au risque d'inondation.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de modifications sur les activités humaines,.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet identifiées au paragraphe 6.1 du présent document ne sont pas susceptibles d'être cumulées avec des projets existants ou approuvés.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Compte tenu de la situation géographique et de la nature du projet envisagé, les incidences de ce dernier, identifiées au paragraphe 6.1 du présent document ne sont pas susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

En phase travaux, toutes les mesures seront prises pour limiter l'impact du projet sur l'environnement et/ou la santé humaine: aucun rejet dans le milieu naturel, signalétique de chantier, kits anti-pollution, regroupement-stockage-recyclage des déchets de chantiers réalisés conformément à la directive 1993/31/CE du 26/04/1999, aménagement d'une base vie terrestre hors zone inondable avec suivi des conditions météorologiques pendant le chantier, conformité des matériels de chantier à la réglementation sur les objets bruyants, réalisation des travaux uniquement en jours ouvrés et période diurne, limitation des vitesses, respect d'un planning travaux.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale, notamment vis-à-vis de l'emprise limitée du projet, de la nature des travaux et de l'absence d'impacts négatifs du projet sur le milieu aquatique et les usages associés, le milieu physique, le milieu humain et le cadre socio-économique.

La pisciculture est un acteur majeur et responsable de la qualité environnementale de la Bialle, qu'elle observe, analyse et surveille. Le projet fera l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter, conformément à la réglementation ICPE qui inclura une étude d'incidence environnementale, conformément à l'article R.181-14 du code de l'environnement.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Chamousset

le, 28/09/2021

Signature

